NATIONS UNIES

S

Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/17883
28 février 1986
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

1. A la 117ème séance plénière de sa quarantième session, le 16 décembre 1985, l'Assemblée générale a adopté la résolution 40/158 intitulée "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale" 1/.

2. Aux paragraphes 10 et 11 de cette résolution, l'Assemblée :

"10. Souligne que le Conseil de sécurité devrait envisager de tenir des réunions périodiques dans des cas particuliers pour examiner et étudier les crises et les problèmes non résolus et pouvoir ainsi jouer un rôle plus actif dans la prévention des conflits;

11. Réaffirme que le Conseil de sécurité, en particulier ses membres permanents, devrait assurer l'application efficace de ses décisions conformément aux dispositions pertinentes de la Charte."

Note

1/ Non reproduite dans le présent document; pour le texte intégral, voir A/RES/40/158.

86-06060 6626R (F)